

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2015

N° ORDRE : 2015/03

Etaient présents : Mmes NADAUD, PAGUEGUY, PEZOINBOURE, PUYPE, Mrs ETCHEPARE, ALKHAT, BERRIA, CURUTCHET, DELGUE, IRIGOIN, JORAJURIA, LARRE, SABATOU.

Absent(s) excusé(s) : Maider DURCUDOY, Alain NEGUELOUART.

Secrétaire de séance : Xavier CURUTCHET

7-1 - Délibération n° 1 : Vote du Budget Primitif de la Commune de HELETTE – Année 2015

Les propositions du budget primitif de la Commune de HELETTE sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Budget voté s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 761 422,00 €
Recettes : 761 422,00 €

Investissement :

Dépenses : 536 969,00 €
Recettes : 536 969,00 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

7-1 - Délibération n° 2 : Vote du Budget Primitif du Service des Eaux et Assainissement de la Commune de HELETTE – Année 2015

Les propositions du budget primitif du Service des Eaux et Assainissement de HELETTE sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Budget voté s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 545 307,00 €
Recettes : 545 307,00 €

Investissement :

Dépenses : 515 538,00 €
Recettes : 515 538,00 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

7-1 - Délibération n° 3 : Vote du Budget Primitif du CCAS de la Commune de HELETTE – Année 2015

Les propositions du budget primitif du CCAS de HELETTE sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Budget voté s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 026,00 €

Recettes : 2 026,00 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

7-2 - Délibération n° 4 : Vote des taxes locales – Année 2015

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 267 561 €; ce montant comprend les allocations compensatrices (15 285 €), le produit taxe additionnelle FNB (454 €), le produit de la CVAE (26 618 €), le versement GIR (49 032 €) ; ce qui donne un produit attendu de la fiscalité directe locale de 176 456 €

Le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes locales :

| Taxes | Taux de l'année 2014 | Taux votés en 2015 | Bases 2015 | Produits 2015 |
|-------|----------------------|--------------------|--------------|-------------------|
| T.H | 17,44 | 17,44 | 591 500,00 | 103 158,00 |
| T.B | 5,5 | 5,5 | 577 700,00 | 31 774,00 |
| T.N.B | 27,58 | 27,58 | 63 800,00 | 17 596,00 |
| T.P | 20,56 | 20,56 | 115 000,00 | 23 644,00 |
| | | | TOTAL | 176 172,00 |

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

7-1 - Délibération n° 5 : Répartition des participations aux écoles

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal a décidé d'allouer des participations aux écoles de la manière suivante :

- Fonctionnement Ecole Privée = 12 300,00 €
- Fourniture Scolaires = 60,00 €/ élève
Ecole Publique 28 élèves
Ecole Privée 43 élèves
- Cantine = 1,40 €/ élève
- Piscine = Coût du voyage
- Ecole Publique
Téléphone + Internet = 1 000,00 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

Commune de HELETTE - Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015 –

8-8 - Délibération n° 6 : Proposition financière pour la prestation de suivi de la réalisation du schéma directeur assainissement

Les services de la DDTM ayant terminé leur mission de service auprès des communes rurales, la Commune s'est mise en relation avec une société spécialisée en conseil et consultant sur les domaines - environnement, eau, épuration -.La Société GEDEAU CONSEIL de Espelette fait une proposition financière pour la prestation de suivi de la réalisation du schéma directeur assainissement pour un montant HT de 2 339.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition financière de GEDEAU CONSEIL pour la prestation de suivi de la réalisation du schéma directeur assainissement pour un montant HT de 2 339.75 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition financière.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/2015

Publiée ou notifiée le 17/03/2015

DIVERS

Ecole communale : Le RPI Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue ayant refusé d'agrandir leur RPI à l'Ecole communale de Helette, un regroupement avec la commune voisine de Iholdy sera demandé.

Rallye du Pays Basque : Le Rallye du Pays Basque est prévue les samedi et dimanche 22 et 23 août 2015. A cet effet, l'accord du Conseil Municipal est demandé. Cette épreuve est acceptée : 9 pour, 3 abstentions, 1 contre.

Circulation des véhicules à moteur sur le Baigura : La Commune de Helette a été sollicitée par le Maire de Mendionde afin qu'au sein des AFP de Helette, Macaye et Mendionde, la circulation des véhicules à moteur soit interdite sur le Baigura à l'exception :

- des véhicules des services de police, de lutte contre l'incendie et de protection civile,
- des véhicules utilisés à des fins professionnelles,
- des propriétaires, exploitants et entreprises intervenant à des fins d'exploitation et d'entretien des espaces desservis,
- des détenteurs de la carte de chasse au sein de l'ACCA de Mendionde/Helette/Macaye,
- des prestataires de la Base de Loisirs du Baigura gérée par la Communauté de Communes du Pays de Hasparren,
- des véhicules des riverains.

Le Conseil Municipal donne son accord afin que l'arrêté pris par Mendionde soit élargi sur le Baigura, partie située sur la Commune de Helette. Le Maire prendra un arrêté allant en ce sens.

Carrefour de la RD 245 au niveau de la déchetterie : par mesure de sécurité, le Conseil Général décide de modifier le carrefour au niveau de la déchetterie. L'abribus sera déplacé et l'intersection de la RD 245 et la voie communale menant à Zuharritze seront améliorées.

Mutuelle Ma Commune, ma santé : Des courtiers se sont regroupés pour proposer des contrats aux administrés dans les communes adhérentes à la Mutuelle ma Commune, ma Santé. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune à cette mutuelle. Un courrier annonçant la tenue d'une réunion d'information sera envoyé aux habitants du village.

Sports de lutte : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation d'une salle communale par le Club Olympique Bayonnais pour développer les sports de lutte.

Soinubila – Hasparren : Les élèves de l'école de musique du territoire de Hazparneko Lurraldea donneront un concert à Helette. Pour cette occasion, la Salle Gaztetxea leur sera louée gratuitement.

La présente séance comprend 6 délibérations :

| Nomenclature | date de la séance | n° ordre de la séance | n° d'ordre délibération | objet |
|--------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|---|
| 7-1 - | 8/04/2015 | 3 | 1 | Vote du Budget Primitif de la Commune de HELETTE – Année 2015 |
| 7-1 - | 8/04/2015 | 3 | 2 | Vote du Budget Primitif du Service des Eaux et Assainissement de la Commune de HELETTE – Année 2015 |
| 7-1 - | 8/04/2015 | 3 | 3 | Vote du Budget Primitif du CCAS de la Commune de HELETTE – Année 2015 |
| 7-2 - | 8/04/2015 | 3 | 4 | Vote des taxes locales – Année 2015 |
| 7-1 - | 8/04/2015 | 3 | 5 | Répartition des participations aux écoles |
| 8-8 - | 8/04/2015 | 3 | 6 | Proposition financière pour la prestation de suivi de la réalisation du schéma directeur assainissement |

Suivent les signatures :

| NOM | Prénom | Qualité | Signature ou cause qui empêche signature |
|-----------|-------------|----------------------|--|
| ETCHEPARE | Philippe | Maire | |
| CURUTCHET | Xavier | Adjoint au Maire | |
| NADAUD | Anne-Marie | Adjoint au Maire | |
| ALKHAT | Antton | Adjoint au Maire | |
| BERRIA | Philippe | Adjoint au Maire | |
| DELGUE | Jean-Pierre | Conseiller Municipal | |
| DURCUDOY | Maidar | Conseiller Municipal | Absente excusée |
| IRIGOIN | Frédéric | Conseiller Municipal | |
| JORAJURIA | Michel | Conseiller Municipal | |
| LARRE | Bernard | Conseiller Municipal | |

Commune de HELETTE - Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015 –

| | | | |
|-------------|-----------|----------------------|---------------|
| NEGUELOUART | Alain | Conseiller Municipal | Absent excusé |
| PAGUEGUY | Pantxika | Conseiller Municipal | |
| PEZOINBOURE | Mirentchu | Conseiller Municipal | |
| PUYPE | Véronique | Conseiller Municipal | |
| SABATOU | Hervé | Conseiller Municipal | |

page annulée